

PATRIMOINE BÂTI

**Mise en évidence de la richesse du patrimoine bâti
du territoire transfrontalier**

AUTOSAISINE

Rapport du Forum d'agglomération du Grand Genève

Février 2019



1. Introduction	3
2. Organisation des travaux	3
2.1. Commission de travail	3
2.2. Ressources mobilisées	4
2.3. Délimitation et déroulé du travail	5
3. Considérations initiales	5
4. Etat des lieux des pratiques	7
4.1. Côté Suisse - Genève	7
4.2. Côté Suisse - Vaud	8
4.3. Côté France - Haute-Savoie	8
4.4. Côté France - Ain	9
4.5. Constats	9
5. Focus sur les mesures et outils	11
5.1. Traverse	13
6. Considérations finales	14
7. Proposition	15
8. Conclusion	16
ANNEXE I - Autosaisine	17
ANNEXE II - Schéma de Charte	20



1. Introduction

Réuni en assemblée plénière le 23 avril 2018, le Forum d'agglomération du Grand Genève a décidé de se saisir du thème du patrimoine bâti transfrontalier. Née de la volonté d'une mise en évidence de la richesse de ce patrimoine, l'autosaisine proposée par l'association La Salévienne vise de façon générale à élargir le cercle des personnes conscientes des problématiques liées au patrimoine bâti. Le texte de la saisine indique :

"Le territoire du Grand Genève est constitué d'entités géographiques et historiques qui dépassent les frontières politiques. Ainsi, un patrimoine architectural commun se retrouve de part et d'autre de la frontière : si les habitants vivent ce patrimoine au quotidien, les études scientifiques attestant de cette homogénéité manquent. En effet, si la frontière n'efface pas l'histoire du bâti et des pratiques, elle marque une fracture entre les politiques d'approche du patrimoine bâti entre les départements français, le canton de Genève et le canton de Vaud. Des pans entiers du territoire se transforment rapidement sans avoir pris le temps de connaître leur patrimoine architectural. Les territoires subissant une forte pression de l'urbanisation situés à la périphérie de la métropole européenne que constitue Genève sont plus particulièrement des espaces prioritaires à diagnostiquer." (voir Annexe I).

Les propositions auxquelles ont abouti les travaux du Forum sur ce thème font l'objet du présent rapport.

2. Organisation des travaux

2.1. Commission de travail

En mai 2018, une commission de travail a été constituée, placée sous la présidence de Claude Barbier et composée des membres suivants :

Structure		NOM	Prénom
Cercle du Grand Genève		Barbier	Claude
Société suisse des ingénieurs et des architectes (Section Genève)	SIA	Girault	Isabel
La Salévienne		Jaunin	Lorelei
La Salévienne		Schwarz	Pierre-François
Fédération suisse des urbanistes (Section romande)	FSU	Mayor	Marie-Paule
Conseil lémanique pour l'environnement	CLE	Schenk-Gottret	Françoise
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Ain et Haute-Savoie	FRAPNA	Hanouz	Lucile
Urbanistes des territoires		Lensel	Bernard
Université de Genève		Debarbieux	Bernard
Fédération des métiers du bâtiment	FMB	Rufener	Nicolas
Cercle Condorcet - Voltaire du Pays de Gex		Moser	André
Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs (Section Genève)	FAI	Estoppey	Thierry



La Commission s'est réunie à cinq reprises :

7 juin 2018
12 juillet 2018
1^{er} octobre 2018
29 octobre 2018
20 novembre 2018

Elle a en outre présenté un point intermédiaire de ses travaux lors des assemblées plénières du 18 septembre 2018 et du 27 novembre 2018.

2.2. Ressources mobilisées

Pour avancer dans sa réflexion, la commission a procédé à l'audition d'acteurs privés et publics du Grand Genève :

- 12 juillet 2018 - *Sabine Nemeç-Piguet*, conservatrice cantonale et directrice générale de l'Office des patrimoines et des sites du canton de Genève; Mathieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire; Frédéric Python, chef de projet pour la mise à jour du recensement architectural cantonal
- 12 juillet 2018 - *Samir Mahfoudi*, attaché de conservation du patrimoine, au sein de l'unité archéologie et patrimoine bâti, Conseil départemental de Haute-Savoie
- 1 octobre 2018 - *Mathieu Viguié*, conseiller chargé de l'étude patrimoniale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG¹) pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ain
- 1 octobre 2018 - *Laurent Chenu*, ancien conservateur cantonal des monuments et des sites vaudois, intervenant en tant qu'expert indépendant

La Commission a également contacté Jeanne-Marie Pont au sujet des cheminements patrimoniaux au département de la culture et du sport de la Ville de Genève. Celle-ci a néanmoins indiqué que les sentiers culturels à la mise en place desquels elle a travaillé se focalisent essentiellement sur les musées et n'abordent que de façon marginale la question du patrimoine bâti. Elle a ainsi aiguillé la Commission sur la Maison de l'architecture (Simon Chessex) ou les personnes en charge des journées du patrimoine.

Outre les auditions menées, les commissaires se sont basés sur une série de documents et d'études provenant de différentes instances :

- Etude "Le rôle structurant du patrimoine bâti : connaître, préserver, créer", Démarche identité et patrimoine du Grand Genève, Cahier 13-72, juin 2016
- Etude de cas sur 25 communes du Grand Genève. Tableaux comparatifs, Annexe du cahier 13-72 du Grand Genève, juin 2016
- Rapport de la saisine Identité du Forum d'agglomération, août 2014
- Compte-rendu du colloque ICOMOS Suisse "Le Grand Genève, projet d'agglomération transfrontalier" du 13 octobre 2018, par Lorelei Jaunin, commissaire.
- Inventaire patrimonial de l'eau des Pays de Savoie, Entre deux lacs, La rubrique des patrimoines de Savoie, Conservation départementale du patrimoine, hors-série n°6, décembre 2015
- Lien vers le site du projet Interreg *Traverse* : www.traverse-patrimoines.com
- Lien vers le site du projet "Archi 20-21" lancé de la région Auvergne-Rhône-Alpes : www.archi20-21.fr
- Lien vers l'outil de recensement du CAUE, l'Observateur : www.caue-observatoire.fr

¹ Devenue la communauté d'agglomération du Pays de Gex le 1^{er} janvier 2019, abrégé : Pays de Gex agglo.



- Lien vers l'outil de recensement des arbres remarquables S-Pass : www.observatoiredesarbres.fr

2.3. Délimitation et déroulé du travail

Une première séance de travail a été consacrée à un premier balayage de la problématique et des pistes de réflexion. Afin d'englober les dimensions de la connaissance et de la préservation du patrimoine passé ainsi que de l'élaboration du patrimoine futur, la commission s'est mise d'accord pour résumer son questionnement ainsi : « Comment construire le patrimoine commun de demain ? »

Au cours de cette discussion initiale, la commission s'est notamment penchée sur la notion de patrimoine immatériel (ex. domaines de la linguistique ou la toponymie). L'UNESCO s'y intéresse depuis 30 ans dans une optique non de protection mais de sauvegarde, c'est à dire visant à penser les pratiques, à les pérenniser et à réfléchir à leur évolution. En Suisse, l'intérêt se porte plutôt sur les traditions vivantes (ex. proposition d'inscrire l'esprit de Genève). Malgré l'intérêt indéniable de ce sujet sur lequel plusieurs commissaires travaillent du reste, la commission estime que cela dépasse le cadre de l'autosaisine. Estimant ne pas pouvoir tout embrasser et dans une volonté de circonscrire ses travaux, elle a donc décidé de ne pas inclure cette dimension dans sa réflexion.

Dans l'objectif de tendre vers une atténuation des divergences en matière d'approche du patrimoine dans les territoires du Grand Genève, les commissaires ont souhaité commencer par mieux en connaître les pratiques, au niveau tant des institutions que d'autres types d'acteurs. Les informations récoltées au cours des auditions ainsi réalisées, ont permis de dresser un état des lieux des différences de cultures et d'approches. Par le biais de ces échanges avec des experts, les commissaires ont également pu se pencher sur divers outils utilisés pour la protection et la constitution du patrimoine bâti ainsi que la diffusion de sa connaissance.

Deux autres séances ont finalement été consacrées à la discussion et l'élaboration de propositions présentées dans ce rapport.

3. Considérations initiales

Au cours de leur échange initial, les commissaires ont exprimé leur avis. Ces premières réflexions peuvent être regroupées autour des questions suivantes :

Comment construire le patrimoine commun de demain ?

Deux axes devraient être explorés : d'une part, les différences d'appréhension du patrimoine dans chaque portion de territoire du Grand Genève; d'autre part, la façon de construire le patrimoine de demain. En effet, la préservation du patrimoine bâti ne se résume pas à conserver le bâti ancien mais aussi à penser le patrimoine de demain, afin d'éviter la banalisation du paysage et de faire cohabiter bâti traditionnel et constructions nouvelles.

Les travaux sur le processus de patrimonialisation montrent qu'il n'existe pas de patrimoine objectif sans une institutionnalisation relative aux objets concernés et sans une reconnaissance collective issue de ce processus social (qui au passage alimente et est alimenté par les individus eux-mêmes : "Je procède de ce qui me précède", A. Micoud). Il faut prendre le contrepied d'une posture d'expert ("Nous savons ce qu'est le patrimoine, il faut le faire connaître") et poser la question dans l'autre sens : Quel patrimoine le Grand Genève veut-il instituer ? Qu'est-ce que les habitants seraient prêtes à considérer comme patrimoine ? Comment construire un patrimoine commun ?

Le patrimoine est vivant

Préserver le patrimoine n'est pas le figer. Le patrimoine doit se légitimer en étant vivant. On occulte



depuis quelques années l'appréciation dynamique du patrimoine, ce qui conduit, selon certains, à déposer des cloches de verre sur le territoire. Cette approche conservatrice et statique du territoire conduit à des absurdités, à la création de "décors de théâtre" artificiels.

On peut transformer le patrimoine, le faire évoluer, mais il faut le faire en connaissance de cause, avec attention et en bonne intelligence avec le matériau de base. La connaissance du patrimoine est donc une première étape essentielle avant de pouvoir le transformer en bâtiments plus fonctionnels et répondant aux besoins actuels. Il faut aussi et surtout expliquer le patrimoine : sans connaître son histoire, on ne peut pas la comprendre.

Cohabitation entre l'ancien et le nouveau

Parfois, le prétexte de préserver l'ancien aboutit à des non-sens, à un mauvais dialogue entre l'ancien et le nouveau. Les manières d'articuler patrimoine et architecture contemporaine doivent être plus réfléchies pour transformer le patrimoine en évitant de construire un territoire pastiche. Les postures sont très éloignées sur ces questions dans les différents territoires du Grand Genève.

Des solutions pour faire cohabiter le patrimoine ancien et les réalisations modernes doivent être pensées, au-delà de l'appréciation esthétique – transcender la logique "j'aime/je n'aime pas" par la question "pourquoi ce choix ?" –, tout en considérant les priorités qui doivent être mises (critères économiques, de création de logement, patrimoniaux, etc.).

Fabriquer du bien-vivre ensemble et une identité collective

Le nouveau est parfois si mal construit qu'il ne peut préparer le patrimoine de demain. Il faut pouvoir distinguer le patrimoine de qualité. Il faut pouvoir comprendre l'articulation entre intérieur / extérieur. L'argument économique est trop souvent mis en avant, aux dépens du qualitatif, en France en particulier. Les constructions nouvelles dans le Pays de Gex étouffent les nouveaux comme les anciens habitants, et elles ne donnent pas suffisamment de place aux espaces de rencontre, de vie. L'esthétique de l'architecture moderne leur échappe : couleurs sombres, formes et manque d'éléments d'équipement paraissent ne pas permettre à la vie d'émerger. Il faut mieux intégrer la question du mode de vie des habitants. Le plus important n'est pas la forme, mais l'habiter et le vivre ensemble.

Le Grand Genève fait face au défi du développement d'un collectif. Or, le patrimoine peut justement constituer un instrument pour penser la construction d'un peuple, d'un collectif, sur une base territoriale. Le développement d'une identité collective et d'un bien-vivre ensemble peut passer par la sensibilisation au patrimoine.

Le patrimoine ignore les frontières

Le patrimoine est souvent antérieur aux frontières physiques actuelles et s'en joue – le baroque savoyard est issu directement des artisans piémontais – alors que sa mise en valeur et sa protection varient en fonction des limites administratives et nationales. Le patrimoine commun le plus évident est la frontière (également intercantonale) – postes frontières, douanes, bornes et pratiques sociales associés (ex. contrebande) – qui doit être préservé et valorisé à ce titre.

Des typologies communes pourraient permettre de regrouper le bâti des deux côtés de la frontière, au-delà des différences. A l'échelle du Grand Genève, la création de sites englobant ces patrimoines communs pourrait être imaginée.

Patrimoine comme élément structurant du paysage

Il faut avoir une approche du patrimoine comme un élément structurant du paysage, à prendre en compte dans tous les projets d'aménagement, ainsi que le met en évidence une étude du Grand Genève publiée en juin 2016 (Cahier 13-72).



Or, le projet d'agglomération porte peu d'attention au territoire diffus. Quel potentiel lui offre-t-on, au-delà des espaces collectifs et fonctionnels ? Le développement urbain n'est pas que l'accumulation du bâti. Les espaces ouverts, collectifs sont un enjeu alors qu'ils sont petit à petit grignotés. Alors que beaucoup d'énergie est mise à penser le bâti, ces espaces sont le parent pauvre des projets.

4. Etat des lieux des pratiques

4.1. Côté Suisse - Genève

En Suisse, l'identification et la préservation du patrimoine est une compétence essentiellement cantonale. Dans un peu plus de la moitié des cantons suisses, cette question est rattachée aux départements chargés de la culture ou de l'instruction publique. A Genève par contre, elle relève du département du territoire (aménagement du territoire, autorisations de construire), plus précisément de l'Office du patrimoine et des sites avec ses services monuments et sites (requêtes et suivis de chantier), archéologie (fouilles et mise en valeur des sites), inventaire monuments d'art et histoire (recensements et études, ex: publication des "livres noirs" en collaboration avec la société d'histoire de l'art en Suisse). L'office dispose également d'une commission consultative, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS, société civile, experts, élus - conseil et avis).

On estime à 12-15% la proportion de la totalité du bâti potentiellement digne de protection, dont seul le 1/5 est effectivement formellement protégé (env. 20'000 objets). Faute de moyens, les mesures de protection sont prises au fur et à mesure des projets portant sur des bâtiments non encore protégés (env. 40 mesures par an). Les régies, les architectes, lancent parfois des interventions qui entraînent une perte de qualité du patrimoine, par ignorance souvent. Il existe donc un besoin d'information (ex. publication sur les bâtiments des frères Honegger - ils ne peuvent pas tous être protégés, et ne sont du reste pas menacés de démolition - est utile pour attirer l'attention). Dans le cas du Lignon, l'objectif - atteint - était de s'assurer qu'aucune intervention liée à la préservation du patrimoine ne soit plus coûteuse qu'une intervention courante.

Des recensements thématiques sont effectués (ex. logements économiques, patrimoine industriel, moulins du bassin genevois autour de 1840 - projet transfrontalier -, bâtiments des frères Honegger ou Georges Addor) et un projet de recensement systématique est en cours (2015-2023). Il vise à donner une vision actualisée et exhaustive du patrimoine bâti, par une étude et une évaluation de tous les bâtiments construits avant 1985. L'ampleur du travail est inédite : 15.000 bâtiments évalués entre 1976 et 1987, 45-50.000 bâtiments aujourd'hui. Parmi ceux-ci, 40-45% datent d'après 1985, ce qui révèle un développement galopant. Cet outil offre une lecture diachronique du territoire, car il permet d'identifier d'un seul coup d'œil le bâti ancien qui a perduré et les bâtiments qui ont marqué le territoire et vont continuer à l'organiser.

Le travail s'effectue commune par commune, sur la base des données récoltées depuis les années 1970 : fiches Monique Bory architecte dès 1975, recensement de la périphérie urbaine dès 1990, Atlas du territoire genevois dès 1800. Sur la base du cadastre de 1985 et du cadastre actuel, les bâtiments à recenser sont sélectionnés et leurs propriétaires contactés par écrit. Suite à des visites sur le terrain et des recherches documentaires (historique du bâtiment : cadastre, autorisations de construire), une fiche de recensement est créée pour chaque bâtiment (date construction, description, valeur patrimoniale et photos). Ce travail est mené par 4 équipes de recensement composées de 4 à 6 personnes, architectes du patrimoine et historiens de l'art. Quelques exemples : maisons rurales, maisons de maître, patrimoine ferroviaire (souvent transfrontalier), douane à Meyrin, cités ouvrières, CERN, téléphérique du Salève (construit par Braillard), patrimoine hydraulique (transfrontalier par essence, comme les cours d'eaux - moulins surtout en France, car peu ont été conservés en Suisse). Les recensements sont validés par un comité scientifique, communiqué aux communes et enfin inscrit dans l'outil SITG, ce qui est une nouveauté (pas seulement sur papier).



Du fait du déplacement des frontières géographiques au fil du temps, de l'implantation de familles venues d'ailleurs, de l'origine des bureaux d'architecture, cette étude des bâtiments et de la succession de leurs propriétaires ou occupants illustres, permet aussi de mettre au jour des résonnances entre les patrimoines des deux côtés de la frontière.

4.2. Côté Suisse - Vaud

Contrairement à ce que connaît Genève, la problématique dans le canton de Vaud est essentiellement communale (les communes ont la charge de délivrer les autorisations de construire), bien que le canton se préoccupe également de ces questions. A noter que la protection de biens culturels est également rattachée aux monuments et sites vaudois, contrairement à Genève où elle relève de la protection civile.

La première mission du service cantonal des monuments et des sites concerne les monuments d'art et d'histoire : recherches sur le terrain pour identifier les objets qui méritent d'être protégés; publications à destination du large public. La deuxième est le recensement du patrimoine architectural. La démarche débutée en 1989 a permis de recenser sur l'ensemble du territoire vaudois 80'000 objets sur un corpus immobilier de 200'000 objets construits. Au départ, le recensement était exhaustif (comme à Genève), alors qu'aujourd'hui ne sont plus suivis que les objets avec une forte valeur patrimoniale. En parallèle, des inventaires thématiques ont été engagés : par ex. patrimoine du 20e siècle, ponts et tunnels, écoles, bistros, patrimoine industriel. Tous ces recensements (thématiques et territoriaux) amènent à des décisions de protection.

Une autre mission consiste en l'adoption de mesures de protection du patrimoine. La Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) du canton de Vaud prévoit des mesures similaires à celles du canton de Genève mais également une protection générale : par défaut, tout objet est protégé, mais il faut le prouver dans un certain délai. Pour une mise à l'inventaire d'un ensemble, il faut l'assentiment de l'ensemble des propriétaires aujourd'hui. La révision de la loi cherche à modifier cette procédure. Le dernier volet des tâches du service cantonal est le suivi des autorisations de construire, des opérations de transformation, de sauvegarde et de restauration.

4.3. Côté France - Haute-Savoie

Côté français, la mutation du territoire fait fortement pression sur le patrimoine. Elu pendant plusieurs années en Haute-Savoie, un commissaire avait proposé la réalisation d'un inventaire, mais l'idée n'était pas évidente à faire passer.

A propos du patrimoine, le département de Haute Savoie a des compétences essentiellement décentralisées. Le pôle culture patrimoine est compétent pour financer la restauration des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire rattachés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi qu'à la documentation de ces sites (ex. gare funiculaire, patrimoine transfrontalier). L'inventaire est une compétence de l'Etat (définition des corpus et saisie des données d'inventaires) transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (gestion des bases de données). Au niveau du Département, les techniciens ont accès à la base de données de la Région ("Gertrude"), ce qui leur permet de référencer des sites du département, évalués dans le cadre d'inventaires essentiellement thématiques.

Les départements de Savoie et de Haute-Savoie ont fait le recensement du patrimoine hydraulique à l'occasion duquel des rencontres ont eu lieu avec un collègue genevois attelé à la même tâche. Le Département est capable de mener des inventaires thématiques et paysagers sur des patrimoines qui ont un sens au niveau de tout l'Arc alpin et de part et d'autre de la frontière franco-suisse, mais malheureusement, l'accès aux financements (programme Interreg Alcotra) implique qu'il se tourne surtout vers l'Italie et pas vers la Suisse (regrettable pour l'inventaire des ponts par ex. qui relie surtout la France à la Suisse).



4.4. Côté France - Ain

De nombreuses aberrations sont constatées dans le Pays de Gex. Il s'agit d'un exemple typique d'un urbanisme non contrôlé, un urbanisme d'opportunités foncières, essentiellement pavillonnaire. Le résultat est un "patchwork de promoteurs". En 20 ans, le Pays de Gex a été profondément abîmé. Il a perdu son caractère d'espace rural pour s'apparenter à une périphérie désordonnée. Il manque d'outils légaux pour imposer la réduction de la quantité dans les programmes, pour privilégier la qualité. Même le patrimoine vernaculaire des fermes gessiennes - à pignons aveugles à l'origine - pâtit, bien que mieux protégé. D'aucuns jugent que la France est victime de 40 ans de "culture" Bouygues. Les zones les plus intéressantes du point de vue de l'urbanisme sont transformées en ZAC dans lesquelles on fait intervenir des "stars" de l'architecture, en pensant que cela fera un "bon urbanisme". Dans le Pays de Gex, il manque clairement d'une vision d'ensemble, à long terme.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ain² – structure associative dédiée au conseil et à la sensibilisation des particuliers, des collectivités et des professionnels – interpelle régulièrement la communauté d'agglomération du Pays de Gex, avec des mises en garde quant au manque de protection de son patrimoine et l'implantation de constructions tous azimuts. Pays de Gex agglomération a ainsi commencé à se poser des questions. Elle a notamment organisé, en partenariat avec le CAUE, l'exposition "Architecture d'hier et d'aujourd'hui", mais surtout, elle a intégré un volet patrimonial au règlement de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en phase finale de préparation. Le CAUE a ainsi recensé à sa demande, au fil d'une étude sur deux ans (dont un an de terrain), l'architecture non classée du Pays de Gex et identifié les bâtiments majeurs, les bâtiments faisant partie d'une forme urbaine à préserver ainsi que le petit patrimoine (ex. lavoirs, fours). La communauté d'agglomération développe actuellement une orientation d'aménagement programmé à vocation patrimoniale, dans le cadre de laquelle le CAUE a réalisé un guide des bonnes pratiques, pour une intervention respectueuse du patrimoine même en l'absence de mesure de protection. Il est destiné à ce stade à la collectivité et à son bureau d'étude, mais à terme, le CAUE souhaite l'étendre à un public plus large. Le CAUE note à cet égard une tension entre réduire la réglementation écrite - qui fige - et l'action ponctuelle, par des mesures *ad hoc*. Il préfère pour sa part le conseil sur le terrain.

Dans l'Ain, le CAUE allège le travail de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) - rattachée à la direction régionale des affaires culturelles (service déconcentré de l'Etat au niveau des régions) - suite à la perte d'effectifs de cette dernière. La loi ELAN en cours de préparation prévoyant un rôle affaibli des architectes des bâtiments de France (ABF) rattachés à la UDAP, le rôle des CAUE pourrait être appelé à s'accroître. Le CAUE de l'Ain intervient régulièrement dans 7 communes du département comportant des zones protégées inscrites. Sans fonction régaliennne, le CAUE peut aussi s'intéresser à des bâtiments non protégés par l'Etat, à l'architecture vernaculaire. Les particuliers peuvent le solliciter, ainsi que les collectivités (ex. avis argumenté sur un PLU). Pour le CAUE, pouvoir s'impliquer dans une commune est toujours perçu comme une victoire car cela démontre une certaine ouverture de l' élu.

4.5. Constats

Divergences stratégiques et structurelles

Il existe de grandes différences d'approche en matière de patrimoine en Suisse et en France. La France est plutôt caractérisée par le dénuement. Les élus français sont passablement dépourvus face

² Un conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement existe également en Haute-Savoie, comme dans tous les départements français, avec des missions similaires. La Commission de travail du Forum a décidé d'auditionner l'un d'entre eux : le CAUE de l'Ain. Partant, il n'est pas fait de mention particulière du CAUE de Haute-Savoie dans le présent rapport.



à l'important développement urbain. Ils manquent d'outils, par rapport aux questions du patrimoine, y compris pour des objets patrimoniaux non bâtis (ex. un chêne centenaire). Les travaux d'inventaire en France sont très parcellaires et les élus municipaux sont peu enclins à ce genre d'études. Les pertes en termes de patrimoine bâti sont beaucoup plus prégnantes dans l'espace périurbain (ex. délabrement ou réhabilitation malheureuse de vieilles fermes dans le Pays de Gex) que dans les villes.

La protection du patrimoine est plus complexe en France, avec beaucoup de communes différentes et peu de mise en commun. Les services sont plus faibles : méconnaissance du patrimoine, manque d'alerte, d'outils. Les secteurs vernaculaires en périphérie sont à peu près préservés (identifiés dans les PLU, par ex.), mais dans les centres-villes, le patrimoine vernaculaire tend à disparaître. Le territoire connaît une mutation forte, avec une consommation foncière au détriment du patrimoine industriel, vernaculaire, ou des grands équipements (militaires, hospitaliers). Il existe une grande disparité d'avec le territoire suisse.

La prise en compte du patrimoine transfrontalier est compliquée du fait des différences de niveau d'autorité : à Genève, cela se fait à un seul niveau (le Canton), alors qu'en France, cela est réparti entre différents niveaux, des communes à l'Etat central. Pour obtenir une vision commune du patrimoine à l'échelle du Grand Genève, il faudrait développer des outils pour l'identifier de façon harmonisée, ce qui représente le seul moyen d'intégrer cette question à des projets de développement. Le lien entre patrimoine et architecture nouvelle doit être constamment questionné. A l'exception de quelques objets très emblématiques (ex. Cathédrale), le patrimoine est essentiellement constitué d'un bâti courant faisant partie de l'environnement habituel. Sa préservation n'a de sens que dans sa transformation, sa capacité d'adaptation, la prise en compte des besoins contemporains, le lien à tisser entre un nouveau quartier et un bâtiment ancien qui peut s'intégrer dans des besoins d'équipements ou d'aménagement d'espaces publics, ou de marquage du territoire. A l'échelle du Grand Genève, c'est dans cet esprit de marquage territorial que l'on devrait pouvoir intégrer ce patrimoine (comme on le fait pour le patrimoine paysager). En s'appuyant sur le patrimoine bâti, à travers lui et donc en référence à l'histoire, on peut renforcer les sentiments d'identité à un territoire régional transfrontalier.

Voir est essentiel en matière de patrimoine. Partant, moins il est fourni, plus il est fragile : les "exceptions patrimoniales" ont tendance à disparaître, à être laissées à l'abandon plutôt qu'à être valorisées. Il devient difficile de le voir dans certaines régions, ex. des villages du canton de Vaud où des zones villa ont gangréné la Côte avec le phénomène d'extension des zones villa qui remonte aux 50 dernières années. Les lois ont depuis pris en compte cette problématique, pour éviter la dispersion du bâti dans le territoire.

La sensibilisation est importante, afin de faire ressentir le patrimoine comme une ressource. Mais en France, la loi Elan va dans la mauvaise direction et fait plutôt voir le patrimoine bâti comme une contrainte que comme une ressource. Un des leviers en France sont les incitations financières (ex. réduction d'impôt) comme aide à la rénovation/réhabilitation qualitative du patrimoine. La réduction de l'espace à bâtir va probablement pousser à réinterroger les approches constructives, avec moins de zones libres.

Divergences quant à la relation entre patrimoine et architecture contemporaine

Entre la Suisse ou la France, l'approche diffère également quant au rapport entre patrimoine et architecture contemporaine et à l'équilibre entre préservation, transformation, intégration et évolution. Dans le canton de Genève, il n'y a pas de spécialistes du patrimoine historique, et on mêle toujours l'architecture à l'histoire, ce qui permet une approche du bâtiment contemporain extrêmement précieuse. En France, l'approche est bien souvent essentiellement historique. L'approche de l'architecture "banale" de l'époque contemporaine manque (disparition des bâtiments des années 1950). Il faudrait une approche qui marie mieux architecture contemporaine et histoire. Le curseur pourrait être ajusté entre France et Suisse. Dans des territoires très urbains toutefois, l'acceptation du patrimoine est beaucoup plus large. L'approche genevoise se retrouve dans des villes comme Bordeaux, Lyon, Paris. Le Grand Genève est un territoire avec une centralité forte (thématiques très urbaines sur Genève), associées à des zones périphériques et campagnardes (patrimoine castral,



religieux, rural – p.ex. sur le territoire du genevois français). Les problématiques ne sont pas les mêmes dans ces territoires, et il faut trouver du liant entre urbain et périphéries.

Divergence de rôle des citoyens et des professionnels

En Suisse, la demande citoyenne de qualité semble plus forte et il existe une forme de "contrôle" citoyen. Au contraire, il est très difficile pour la population de participer, par exemple dans le Pays de Gex, et même de simplement obtenir des informations de la part des autorités. En France, l'administration n'a pas le droit de communiquer des documents relatifs à un permis de construire avant la fin de l'instruction.

D'aucuns estiment qu'en Suisse, la conscience citoyenne se développe et s'exprime surtout à travers le milieu associatif (deux grandes associations surtout, pour Genève), qui a de plus qualité pour agir. A Samoëns, le CAUE s'est associé à la DDT pour un projet de densification douce maîtrisée intégrant l'organisation d'ateliers avec les citoyens. Cela donne de bons résultats. Longtemps, la France n'a pas eu de réglementation urbaine de projet (incluant la concertation locale), mais le succès semble surtout venir quand les élus se positionnent de façon forte (suffisamment pour vaincre la résistance des promoteurs), ce qui est rare. Les choses semblent changer dans le Pays de Gex, mais la communauté d'agglomération est jeune, sa gouvernance n'est pas très bien définie. Et sa population est en mouvement constant (grand tournus des fonctionnaires internationaux). Or il est plus facile de développer de la qualité avec des gens qui souhaitent rester vivre dans le territoire.

En France, les experts uniques sont les architectes des bâtiments de France. En Suisse, il est parfois difficile de s'entendre entre les spécialistes (services de l'Etat, niveaux d'attentes et niveaux de compétences élevés) et les propriétaires ou les milieux professionnels (architectes, entreprises), qui n'ont pas forcément ces compétences (pas de spécialistes uniques du patrimoine; au contraire de la France, avec ses architectes des bâtiments de France issus d'écoles spécialisées). Il faut parfois réajuster mutuellement les niveaux d'attentes et de compétences pour avoir une meilleure compréhension.

5. Focus sur les mesures et outils

Divers mesures et outils sont utilisés dans les territoires du Grand Genève pour la protection et la promotion du patrimoine. Les outils de connaissance et de valorisation qui fonctionnent bien dans la pratique genevoise ou vaudoise ne peuvent être adaptés pour être utilisés en France que dans le respect de son mode propre de répartition des compétences (déconcentrées³, décentralisées⁴). Il faudrait développer des outils communs d'identification du patrimoine pour l'intégrer également dans les projets. Ceux évoqués lors des travaux de la Commission sont décrits ci-après, avant la mise en évidence d'un outil particulièrement intéressant dans le cadre de l'autosaisine : l'application Traverse.

- Genève connaît quatre type de mesures institutionnelles de protection : le **classement** (comme en France; ex. château de Rouelbeau, premier monument classé en 1921, immeuble Clarté du Corbusier, aussi patrimoine UNESCO, hôtels particuliers); **l'inscription à l'inventaire** (plus simple que le classement, ex. cinéma Bio Carouge, ancienne maison rurale, ancienne usine SIP /MAMCO); les **plans de site** (ex. la Rade, le Lignon), et les **zones protégées** (ex. Vieille Ville, Vieux Carouge). Le plan directeur cantonal (PDCn) prévoit en outre l'intégration du patrimoine dans les plans d'aménagements communaux et cantonaux. Cependant, faute de moyens, les mesures de protection ne sont prises au fur et à mesure des projets portant sur des bâtiments non encore protégés (env. 40 mesures par an). Le canton de Vaud, dispose de mesures similaires, mais prévoit en sus une **protection générale** : par défaut, tout objet est protégé, mais lors d'un projet, il faut en prouver le bien-fondé dans un certain délai.

³ Cela désigne ce qui relève de l'Etat à l'échelle des collectivités territoriales (ex. DRAC).

⁴ Cela désigne ce qui relève des collectivités territoriales.



- Pour pouvoir anticiper mieux l'application des mesures de protection dans le canton de Genève – en l'absence de la clause vaudoise de protection générale, l'office cantonal du patrimoine et des sites a entrepris en 2015 un **recensement systématique** des bâtiments construits avant 1985 : le recensement architectural du canton (RAC). Cet outil doit permettre de connaître pour, dans un 2^e temps, préserver le bâti digne d'intérêt. Il n'a pas d'équivalent actuel en France.
- Des **recensements thématiques** sont également effectués. Ils permettent de poser un diagnostic, de valoriser et faire mieux connaître des patrimoines particuliers. Exemples : recensement des logements économiques, du patrimoine industriel, des bâtiments des frères Honegger ou de Georges Addor à Genève; moulins du bassin genevois autour de 1840, un projet portant sur le territoire transfrontalier; recensement du patrimoine hydraulique en Savoie/Haute-Savoie (thermalisme, moulins, centrales hydro-électriques); **inventaire thématique transfrontalier** des châteaux entre Haute-Savoie et Val d'Aoste (projet européen); futurs inventaires des franchissements (ponts, 2019-2021) en Haute-Savoie, des vignes au pied du Môle et du patrimoine castrale autour du château de Bonneville; opération-manifestation de valorisation en partenariat avec la Suisse pour faire visiter le château de Rouelbeau aux Hauts-Savoyards. L'idée est aussi d'éviter, par la prise de conscience, la surconsommation foncière et la déprise agricole dans un territoire très tourné vers Genève.
- Le système d'**inventaire participatif** peut aider à la prise de conscience et au partage de concepts sur le patrimoine, et peut s'avérer très intéressant pour construire une réflexion. Par exemple, l'outil Carticipe, créé récemment, a été utilisé pour cartographier les débats dans le cadre de projets d'aménagement de quartiers. Son usage pourrait peut-être être étendu au patrimoine. Il n'y a que peu ou pas de retours d'expérience pour la Haute-Savoie, mais en Isère les autorités travaillent avec des associations, dans une approche participative (ex. bornes). Ce système a été envisagé pour un projet européen transfrontalier avec Genève sur la frontière franco-suisse qui n'a pas abouti.
- En France, le **PLU** est une option qui est sous-estimée : les maires peuvent identifier des éléments bâtis ou paysager qu'ils veulent préserver au niveau des communes ou EPCI. L'échange d'expérience, la sensibilisation et les regards croisés sur ce qui se fait de l'autre côté de la frontière pourrait permettre aux entités compétentes de prendre plus conscience de la question du patrimoine, pour dépasser le seul zonage par le PLU. Il faut transposer les éléments pertinents, avec les outils qui existent de part et d'autre, en concertation, et corriger la méconnaissance des outils de proximité existants.
- Les CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie créent des **fiches-conseils**, en collaboration avec la direction départementale des territoires (DDT, service déconcentré de l'Etat au niveau des départements), qui contiennent des recommandations architecturales à l'attention des particuliers et des autorités. Il leur fournit également sur demande des avis. De telles fiches ont également été élaborées dans le cadre du Grand Lyon. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) genevoise délivre aussi des avis sur des projets d'aménagement et de construction à l'attention des autorités, et a réalisé des guides à l'attention des professionnels (ex. **guides de bonnes pratiques**).
- L'**Observatoire de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage** (www.caue-observatoire.fr) est un outil créé et régulièrement actualisé par le CAUE. Il recense la production architecturale, urbaine et paysagère (qui finiront par devenir du patrimoine...), à l'échelle départementale et nationale, visant à la faire mieux connaître. La **base de données, publique**, n'est cependant pas de forme ouverte (mise à jour uniquement par le CAUE) et ne se remplit donc pas rapidement. Dans la même veine, l'observatoire Intervenir sur l'architecture du 20^e a été créé par le CAUE Ain dans le cadre du projet Archi 20-21, en collaboration avec l'école d'architecture de Saint-Etienne et l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il observe, analyse et interroge la façon d'aborder le patrimoine moderne (cf. site internet www.archi20-21.fr).



- Des **bases de données institutionnelles** existent, à l'exemple de celles de Genève, de Vaud, des DRAC, comme Apidae et Gertrude. En Haute-Savoie, les techniciens ont accès à la base de données de la Région ("Gertrude"), ce qui leur permet de référencer des sites du département, évalués dans le cadre d'inventaires essentiellement thématiques. Mais la difficulté consiste à les rendre publiques et à les mettre en lien. Le problème est d'une part technique et d'autre part, politique par rapport à l'ouverture de ces bases de données à des modifications par le public, en particulier côté français.
- L'**application GVARCHI** de la Maison de l'architecture de Genève propose une visite guidée de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines à Genève (interview des auteurs, photos et plans sur plus de 50 sites ainsi que 12 grands projets en cours). Interactive, l'application n'est cependant pas participative.
- La **plateforme collaborative S-pass Territoires** a été utilisée par des CAUE pour créer une base de données ouverte sur les arbres remarquables : recensement d'espèces par les particuliers (photos, géolocalisation et fiche d'information) avec contrôle et mise en ligne centralisée (www.observatoiredesarbres.fr). Le CAUE de l'Ain s'en est inspiré pour son observatoire, mais la difficulté à gérer les droits d'image les a freiné. Il présente cependant l'avantage de permettre de raccrocher diverses bases de données (appelées des "marqueurs").

5.1. Traverse

Un outil a particulièrement retenu l'attention de la Commission : l'**application ouverte, interactive et transfrontalière Traverse**. Le projet a été lancé lors des journées du patrimoine en septembre 2017. L'application couvre le territoire de 7 cantons suisses (Neuchâtel, Jura, Fribourg, Berne, Valais, Genève et Vaud), d'une partie des régions Auvergne-Rhône-Alpes (Savoie et Haute Savoie) et Bourgogne-Franche-Comté (Ain, Jura, Doubs et territoire de Belfort), soit un bassin de population de 3.5 millions d'habitants. Elle a comme objectif de permettre au citoyen *lambda*, visiteur, voyageur, de relier des objets de part et d'autre de la frontière. Par exemple : la fiche relative au château de Chillon établit le lien avec la carrière de Meillerie située de l'autre rive du lac et d'où proviennent les pierres ayant servi à sa construction. Les utilisateurs peuvent ensuite créer de listes (sélection manuelle ou automatiques, sur la base de mots-clés), pour organiser une visite par exemple.

En 2016 et 2017, il s'est d'abord agi de réunir les données des recensements disponibles (ex. recensements de Vaud, Genève) pour nourrir l'application (env. 1'000 fiches). L'usage direct des bases de données institutionnelles posant problème (problème technique et politique, de mise en lien et d'ouverture à des modifications par le public), il a fallu éditer de nouvelles fiches, destinées spécialement à l'application Traverse. Chaque partenaire s'y est attelé, mais de façon inégale, en fonction de l'intérêt de chacun. Et depuis son lancement public, tout le monde peut l'alimenter par la création et l'édition de fiches géolocalisées (de type objets, savoir-faire ou personnages, agrémentés de documentation, d'images, de son) et l'établissement de liens entre elles, reliant ainsi des pratiques, des territoires, des objets. Un comité éditorial, composé de représentants des différentes institutions, et un administrateur-coordonateur vérifient le contenu des fiches. Ulrich Fischer est le maître d'ouvrage de cette application.

L'application ne présente pas de déséquilibre territorial entre la Suisse et la France, dans le nombre de données fournies pour l'application Traverse. Tout dépend des personnes impliquées, de leur engagement, du temps mis à disposition (env. 30 min par fiche) et pas forcément des institutions. Genève s'est par exemple plus investi que les cantons de Vaud ou du Valais.

Le projet Interreg se termine fin 2018. Faire vivre une application de cette sorte sur un territoire aussi grand, avec autant de monde impliqué - pas toujours en phase en terme de langage, de disponibilité et impliquant un grand tournus -, représente une difficulté majeure. Du côté vaudois, le conservateur cantonal s'y est beaucoup engagé, avec le soutien des autorités politiques cantonales. La mise en place du projet s'est avéré une opération assez lourde : le cadre financier des projets Interreg est complexe, l'identification d'interlocuteurs côté français n'a pas été aisée. En effet, la Direction



régionale des affaires culturelles (DRAC) n'a pas pu s'impliquer, ne pouvant pas recevoir d'argent de l'UE et c'est finalement avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM) qu'ils ont pu collaborer.

La gestion est aussi très lourde, avec autant de données. Mais il existe un intérêt plus local à mettre à profit l'outil. Le territoire du Grand Genève pourrait parfaitement être le territoire approprié pour créer une sous-application sur une région plus circonscrite. La FACIM est basée à Chambéry, mais c'était le seul interlocuteur ayant une expérience dans le domaine patrimonial, avec une activité régulière de valorisation des patrimoines matériel et immatériel (par ex. sentiers baroques; formation de guides du patrimoine). Aucune entité équivalente n'a pu être identifiée en Haute Savoie, malgré des contacts intéressants dans ce territoire (ex. écomusée du bord du lac, Thonon).

La réduction de l'outil Traverse à l'échelle du transfrontalier direct est prometteuse. L'outil serait plus facile à faire connaître à un niveau plus proche et local. L'échelon communal paraît important, y compris pour la collaboration avec des associations locales. L'association avec le travail de conseil et de sensibilisation du CAUE permettrait aussi de développer une synergie intéressante.

6. Considérations finales

La réflexion menée permet de dégager les grandes orientations suivantes, qui pourraient faire office d'objectifs généraux d'une action transfrontalière en faveur du patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain :

Connaître le patrimoine

L'identification territoriale du patrimoine est fondamentale, c'est-à-dire sa connaissance de part et d'autre de la frontière, et son inscription dans le territoire. La prise en compte du patrimoine transfrontalier est compliquée du fait des différences de niveaux d'autorité et d'approche. L'identification de thématiques d'intérêt commun pourrait permettre de dépasser les différences d'approches et de compétences entre territoires. Etablir des thématiques communes, comme le fait l'application Traverse par exemple, pourrait mettre en évidence la dimension transfrontalière des patrimoines (patrimoine ferroviaire, architecture rurale, etc.). Ces thématiques doivent intégrer un travail sur le patrimoine ordinaire. Cette dimension commune pourrait soutenir l'amélioration de la connaissance et le développement de la concertation.

Faire connaître le patrimoine

Un élément essentiel en matière de patrimoine est son appropriation par la population, ce qui suppose une diffusion de la richesse du patrimoine via l'animation et la promotion de ce qui fait sens de part et d'autre de la frontière.

A Genève, bien que 80% de la population soient des locataires, la qualité des ensembles urbains 19^e-20^e siècles (Saint-Jean, Eaux-Vives, Pâquis, etc.) est unanimement reconnue, en particulier par les locataires. Cependant, dans la pratique, le public n'est que peu sensibilisé et comprend mal les mesures de protection prises. Une enquête du Conseil de l'Europe de 2017 montre que la perception du patrimoine est très différente de la part d'un public de propriétaires ou de citoyens non propriétaires. Le point de conflit qui émerge le plus souvent, c'est la rencontre avec les intérêts de propriétaires qui divergent de ceux de la protection du patrimoine.

Il faudrait réconcilier la perception de la population avec l'objectif de protection du patrimoine (et non l'inverse), et veiller à ce que le sentiment d'identité locale et régionale soit en phase avec la valorisation du patrimoine. Une approche plus dynamique, facilitatrice, serait nécessaire, par la sensibilisation et l'encouragement au lieu de l'interdiction, ainsi qu'une réflexion sur la manière de mieux associer la population. S'il y a peut-être parfois des excès, il y a des résultats dont on peut être très satisfaits, à des coûts corrects. Il est indispensable d'être dans le dialogue.



Associer la population et les milieux concernés

En matière de patrimoine, il est essentiel que les approches proposées génèrent l'adhésion de la population. Ainsi, encourager la population à s'intéresser au patrimoine est au cœur de l'action proposée par le Forum. Des approches participatives, comprenant un volet de concertation et d'échange soutiendraient cet objectif.

Outre la population en général, il paraît important d'associer aux réflexions et prises de décision les entités préoccupées par les questions patrimoniales ainsi que les professionnels, sans séparer patrimoine ancien et futur : les CAUE, les architectes, les associations de protection du patrimoine, la Maison de l'architecture,... Le travail associatif est important, bien que les associations ne représentent qu'une infime partie de la population. Cela vaut surtout pour la France où beaucoup de monde est interrogé (liste des personnes publiques associées - PPA), mais pas les professionnels.

Les associations de protection du patrimoine pourraient jouer un rôle accru et intervenir dans l'élaboration des PLU/PLUi (par exemple en tant que "personnes publiques associées"). A Bourg-en-Bresse par exemple, l'ABF s'est appuyé sur l'association des amis du Vieux Bourg, avec de bons résultats. Le travail en partenariat est toujours à réinventer : il faut constamment réfléchir à la façon de générer le partenariat et de faire en sorte que les élus reprennent les propos d'associations spécialisées à leur son compte. Côté Suisse, même si les choses sont mieux organisées, notamment avec la CMNS, la consultation des professionnels intervient souvent tard dans le processus.

Marier patrimoines passé et futur

Les manières d'articuler patrimoine et architecture contemporaine doivent être plus réfléchies pour transformer le patrimoine en évitant de construire un territoire pastiche. La préservation du patrimoine bâti ne se résume pas à conserver le bâti ancien mais aussi à penser le patrimoine de demain, afin d'éviter la banalisation du paysage et de faire cohabiter bâti traditionnel et constructions nouvelles.

Des solutions pour faire cohabiter le patrimoine ancien et les réalisations modernes doivent être pensées, de part et d'autre de la frontière. La question de la fabrication du bien-vivre, de l'intégration du mode de vie des habitants, est à considérer, avec un accent à mettre moins sur la forme que sur l'habiter.

7. Proposition

Le Forum propose au GLCT l'élaboration d'une **Charte** (voir Annexe II). Articulant essentiellement des principes, elle serait soumise à la ratification des entités de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Forte de ces signatures, elle pourrait devenir un document de référence pour les élus et les autres acteurs concernés, et permettre aussi aux associations ou aux particuliers de s'en saisir pour approcher et influencer les autorités.

Tel un manifeste, elle poserait l'ambition transfrontalière d'une vision commune du patrimoine, l'intention collective de construire le patrimoine de demain, par un mariage judicieux entre patrimoine ancien – connu, reconnu et dynamiquement préservé – et architecture contemporaine – soucieuse du bien-vivre ensemble.

La Charte ne couvrirait pas le "comment" mais affirmerait de grandes orientations, des objectifs généraux à poursuivre – connaître et faire connaître le patrimoine, associer les professionnels et la société civile, marier patrimoine passé, présent et futur – et des approches méthodologiques. Au titre de ces dernières, le Forum recommande :

- la mise en réseau, l'échange voire l'élaboration commune d'outils (fiches-conseil, guides de bonnes pratiques, guides thématiques, etc.) tels qu'il en existe un bon nombre dans les milieux publics et privés de chaque entité du Grand Genève, ainsi que l'association d'acteurs



relais.

- l'intégration de l'outil du recensement architectural, comme essentiel à la connaissance et à la préservation, qui pourrait également fonder une approche thématique ultérieure. L'idée d'étendre les recensements passés ou en cours sur l'ensemble du territoire transfrontalier pourrait prendre la forme d'un projet Interreg, dont une ébauche existe déjà, visant à la cartographie du patrimoine du Grand Genève.
- l'adaptation à l'échelle du Grand Genève et la diffusion de l'application Traverse qui allie documentation sur le patrimoine et lien entre les territoires, dépassant ainsi les différences de culture. Elle présente l'avantage de couvrir déjà plusieurs territoires, d'être tout public et participative, au contraire d'autres outils similaires. Des produits dérivés simples à réaliser pourraient en découler à l'exemple des fascicules édités au Tessin dans les années 1990 qui proposaient des circuits vélo à la découverte de l'architecture contemporaine et qui ont connu un vif succès pendant une vingtaine d'années. Elle pourrait peut-être servir à la mise en lien et à disposition des fiches-conseil et autres guides existants à l'échelle du Grand Genève (ex. Qu'est-ce qu'une ferme genevoise ? Comment les conserver ? Comment les réhabiliter ?, avec des exemples). Des problématiques particulières pourraient y être abordées, comme celle des matériaux ou des techniques (quels matériaux choisir, comment les utiliser, remplacement des fenêtres ou pose de panneaux solaires sur les vieilles bâtisses, etc.)

Il s'agit néanmoins de rappeler que quel que soit l'outil, ce qui permet d'atteindre le public et de quitter la sphère des spécialistes, c'est l'information. Sans une bonne communication, il est impossible que le public s'approprie quoi que ce soit. L'exemple des Journées du patrimoine est parlant à cet égard : elles existent depuis 30 ans, mais n'ont été relayées par la presse locale que depuis 10 ans, et c'est à partir de là qu'elles ont marché. Elles constituent du reste de bons vecteurs pour diffuser de l'information.

8. Conclusion

Le patrimoine ne connaît pas de frontières. Il s'en joue, alors que sa mise en valeur et sa protection varient en fonction des limites administratives et nationales. Pourtant, des pans entiers du territoire se transforment rapidement sans que le temps soit pris d'en connaître le patrimoine architectural passé, et d'en penser le patrimoine futur.

Comment penser le patrimoine commun de demain ? Pour répondre à cette interrogation, le Forum propose au GLCT une démarche d'affirmation d'une ambition transfrontalière commune, vers une atténuation des divergences d'approches, par l'adoption de principes d'action et de moyens méthodologiques concertés à l'échelle du Grand Genève.

Il propose que ces grandes orientations et approches méthodologiques soient intégrées à une Charte, proposée à la signature des entités de l'agglomération valdo-genevoise, pour asseoir une intention commune en faveur du patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Si le GLCT en valide le principe, le Forum se propose d'en élaborer le texte et de consulter des relais extérieurs pour s'assurer de la cohérence, de la faisabilité et de l'acceptabilité de ses propositions.

ANNEXE I - Autosaisine

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



GLCT GRAND GENEVE AUTO-SAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION

La thématique abordée

Quel est le sujet global de la saisine ? Ex : les sources de financement du Grand Genève.

La mise en évidence de la richesse du patrimoine bâti du territoire transfrontalier.

Objet de la Saisine

Il faut détailler le sujet sur le contenu et expliquer pourquoi le Forum est questionné.

Le territoire du Grand Genève est constitué d'entités géographiques et historiques qui dépassent les frontières politiques. Ainsi, un patrimoine architectural commun se retrouve de part et d'autre de la frontière : si les habitants vivent ce patrimoine au quotidien, les études scientifiques attestant de cette homogénéité manquent. En effet, si la frontière n'efface pas l'histoire du bâti et des pratiques, elle marque une fracture entre les politiques d'approche du patrimoine bâti entre les départements français, le canton de Genève et le canton de Vaud. Des pans entiers du territoire se transforment rapidement sans avoir pris le temps de connaître leur patrimoine architectural. Les territoires subissant une forte pression de l'urbanisation situés à la périphérie de la métropole européenne que constitue Genève sont plus particulièrement des espaces prioritaires à diagnostiquer.

Ainsi, une étude méthodologique transfrontalière permettrait d'établir un diagnostic du patrimoine bâti sur le territoire du Grand Genève afin de démontrer par le recensement et de mettre en évidence par la valorisation que le patrimoine architectural est un élément partagé qui fait identité.

Une telle étude est une assise scientifique de valorisations auprès du public de son patrimoine commun, et ainsi un pas de plus vers l'appropriation par les habitants du territoire du Grand Genève dont les paysages sont en pleine mutation. Elle est également une base d'aide à la décision des responsables politiques et techniciens en charge de l'aménagement du territoire par l'accompagnement d'un développement qui prenne en compte des critères qualitatifs liés au patrimoine et à l'identité. Enfin, elle est une ressource pour les bases de données de recherche et de promotion sur le patrimoine de la région.

Les axes de questionnement

Il faut définir les principales questions posées au Forum, les axes de réflexion, les problématiques sur lesquelles des propositions sont attendues.

Comment mettre en œuvre un tel projet ?

Sur quels partenaires s'appuyer ?

Le Forum d'agglomération a-t-il les moyens de le porter ?

..... 112

ANNEXE I



Les attendus

Quel est l'objectif final de la démarche ? Que doit produire le Forum ?

L'objectif de cette saisine est d'élargir le cercle des personnes conscientes des problématiques liées au patrimoine bâti. Le Forum est invité à réactiver le groupe identité pour mener des projets liés au patrimoine, tenant compte des spécificités des entités géographiques cohérentes de ce point de vue.

Le délai de traitement envisagé

Quel est la deadline pour rendre le rapport ?

Premier trimestre 2019.

L'organisation de la réflexion

Quels sont les moyens donnés au Forum pour traiter ce sujet ? Quelle matière sera mise à disposition ?

Des réflexions sur ce sujet ont été menées par différents partenaires entre la Haute-Savoie et Genève entre 2015 et 2017. Les documents issus de celles-ci pourront être mis à disposition du Forum.

Une étude exploratoire sur le patrimoine bâti de l'agglomération « diffuse » a été mandatée par le Grand Genève en 2016 et a fait l'objet d'un cahier. Le Forum aura accès à ce document.

Tous documents et personnes ressources sur ce sujet peuvent, en outre, être mis à disposition du Forum.

Groupe pilote

Définir un pilotage du travail.

ANNEXE II - Schéma de Charte

Charte du patrimoine du Grand Genève

Un engagement commun pour
construire le patrimoine de
demain

Connaître
le
patrimoine

Faire
connaître le
patrimoine

Avoir une
approche
participative

Lier
patrimoine et
architecture
d'hier et
d'aujourd'hui

**Mettre en œuvre un
recensement
architectural du
Grand Genève**
Projet Interreg

**Adopter un outil
interactif de
diffusion pour le
Grand Genève**
*Application Traverse
adaptée*

**Mettre en relation
les outils existants**
*Fiches-conseil, guides
de bonnes pratique,
thématiques, etc.*